



# MARCHÉ A PROCEDURE ADAPTEE

## ACTE D'ENGAGEMENT

### A - Identification de la personne morale de droit public qui passe le marché

Ville de Chambly – Place de l'Hôtel de Ville – 60230 Chambly  
Tél : 01.39.37.44.00 / Fax : 01.39.37.44.01  
Représentée par Mr Michel FRANÇAIX, en sa qualité de Député Maire.

**Objet du marché :** Surveillance et gardiennage de divers lieux publics lors de manifestations.

Désignation et téléphone de la personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 109 du code des marchés publics : Monsieur le Député Maire

Désignation du comptable assignataire : Monsieur le Trésorier de Chambly

Le présent marché, dit à procédure adaptée, est passé en vertu des articles 26-II, 28, 40,77 et 81 du code des marchés publics.

### B - Engagement du candidat

Nom, prénom et qualité du signataire : \_\_\_\_\_

Adresse professionnelle et téléphone : \_\_\_\_\_

SIRET : \_\_\_\_\_

- agissant pour mon propre compte  
 agissant pour le compte de la société (indiquer le nom et l'adresse) : \_\_\_\_\_

agissant en tant que mandataire ✧ du groupement solidaire ou ✧ du groupement conjoint pour l'ensemble des entrepreneurs groupés qui ont signé la lettre de candidature.

Après avoir pris connaissance des conditions de mise en concurrence et des documents qui y sont mentionnés,

Je m'engage, conformément aux clauses et conditions des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations demandées aux prix ci-dessous :

Je m'engage ou j'engage le groupement dont je suis mandataire, sur la base de mon offre ou de l'offre du groupement (rayer les mentions inutiles):

Le montant du marché à bon de commande, pour un an, est fixé comme suit :

**Montant minimum : 6.000,00 €HT / Maximum : 28.000,00 €HT**

**2. Compte à créditer – joindre un relevé d'identité bancaire ou postal**

- ▶▶ du compte ouvert à l'organisme bancaire \_\_\_\_\_
- ▶▶ à \_\_\_\_\_
- ▶▶ au nom de \_\_\_\_\_
- ▶▶ sous le numéro \_\_\_\_\_
- ▶▶ code banque \_\_\_\_\_ code guichet \_\_\_\_\_ clé \_\_\_\_\_  
(joindre un RIP ou RIB)

**3. Bénéfice de l'avance**

Sans objet. Le montant prévisionnel du marché est inférieur au déclenchement du montant de versement de l'avance.

**4. Délai d'exécution**

La durée du marché part à compter de la notification du marché au titulaire pour une durée d'un an.  
Il sera renouvelable deux fois de façon express sans que la durée globale n'excède trois ans.  
Les commandes seront passées dans un délai de 15 jours avant la date de la réalisation de la prestation, sauf pour les commandes urgentes le délai est ramené à 24h.  
Les plannings et dossiers des agents devront être transmis 1 semaine après la réception de la commande.  
La durée de la prestation sera indiquée sur le bon d'engagement émis par le service demandeur.

**5. Durée de validité de l'offre**

L'engagement figurant au 1<sup>o</sup> me lie pour la durée de validité des offres, à savoir 90 jours à compter de la date limite de remise des offres indiquée dans les conditions de mise en concurrence.

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_  
Le candidat  
(Représentant habilité pour signer le marché)

**C. Réponse de l'administration**

**La présente offre est acceptée :**

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

**Le Député-Maire,**

**Michel FRANÇAIX.**